## PTGE HUVEAUNE - PANEL CITOYEN

## Compte-rendu week-end 1

Ceci est un document de travail interne, à destination des membres du panel uniquement. Merci donc de ne pas le diffuser largement.

## Jour 1

# Matin : temps d'échange sur le PTGE, la concertation et le panel

Panéliste:

- Quelles sont les mesures d'entretien qui sont réalisées sur les cours d'eau ?
- Comment peut-on partager la responsabilité de l'entretien des rivières privées ?

Réponse EPAGE: conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code rural, les propriétaires privés ne bénéficient pas d'un droit de propriété sur l'eau, mais plutôt sur le sol sur lequel se trouve le cours d'eau. Par conséquent, un propriétaire d'une portion de cours d'eau est également responsable de son entretien, jusqu'à la moitié de celui-ci, et il doit veiller à la préservation de la biodiversité. L'EPAGE HuCA intervient dans l'entretien des cours d'eau en cas de défaillance, notamment dans des situations d'urgence ou pour des travaux importants.

### Panéliste:

• À quoi vont servir les études réalisées dans le cadre du PTGE ?

Réponse EPAGE: ces études visent à acquérir des connaissances, bien qu'elles ne fournissent pas directement des actions à entreprendre. L'étape actuelle consiste à extraire des informations et à élaborer une feuille de route visant à atteindre un rééquilibrage entre usages et ressources disponibles. L'EPAGE sera en mesure de suggérer certaines actions, mais la majorité de celles-ci seront portées / mises en œuvre par divers partenaires, tels que la Chambre d'agriculture et les agriculteurs, l'Ètat, les collectivités. Des financements seront orientés pour soutenir ces actions.

### Panéliste:

• Le PTGE est-il appliqué dans d'autres départements en France, et quelles actions sont mises en œuvre à cet égard ?

Réponse EPAGE: Le bassin versant Rhône Méditerranée a été précurseur en la matière, et que des initiatives similaires se développent aujourd'hui à l'échelle nationale. Toutefois, chaque démarche présente des spécificités territoriales et des enjeux variés, notamment d'ordre agricole. À titre d'exemple, les actions menées sur le Calavon dans le Luberon ont été bénéfiques, car elles ont permis d'accompagner le monde agricole dans l'adoption de pratiques de sobriété en matière de prélèvement d'eau. Il est également fait

référence à un reportage intitulé "<u>La fracture de l'eau dans le monde agricole</u>" diffusé sur France 3, qui illustre l'équilibre à établir dans les usages de l'eau. Il est primordial que ces projets soient concertés et partagés.

## Temps après-midi

### Restitution de l'atelier de l'après-midi :

- L'urbanisation croissante en direction de l'aval a entraîné des *détournements de sources*, exacerbant ainsi *la pression sur les ressources en eau*.
- Le rejet des eaux usées, accompagné *des nuisances olfactives* générées par les postes de relevage, représente un problème notable.
- L'usine Arkema, classée Seveso, se trouve à proximité d'habitations et dans une zone sensible aux risques d'inondation. Bien qu'un certain nombre d'usines aient été supprimées au fil du temps, des *activités industrielles persistent*, engendrant toujours des *pollutions associées*.
- La question de la baignade dans les sources de l'Huveaune est posée. En raison de la fragilité de cet environnement, la baignade et la pêche y sont interdites. La surfréquentation observée lors de la pandémie de COVID-19, illustrée par des photos des sources de l'Huveaune sur les réseaux sociaux, a conduit à des dégradations, amorçant un débat sur la *nécessité de préserver ces espaces* : faut-il interdire complètement leur accès, ou plutôt l'encadrer en permettant un accès limité ?
- S'agissant du Jarret, bien que la possibilité de le découvrir soit à l'étude par la ville de Marseille, il est important de noter que *sa couverture ne signifie pas qu'il est propre*. Le Jarret demeure un exutoire.
- Il est également regrettable que nous ayons *perdu notre connexion avec la rivière*, notamment à travers les cours d'eau recouverts, ce qui a entraîné *une déconnexion avec nos ressources aquatiques*.

### Temps d'échange

### • Panéliste : Existe-t-il une possibilité d'installer des filtres ?

Réponse de l'EPAGE: Des dégrilleurs sont actuellement en place, notamment au niveau du barrage de la Pugette, ainsi que des filets au milieu du cours d'eau. Les déchets ainsi collectés sont caractérisés afin de permettre des actions de sensibilisation, puis sont soit recyclés, soit envoyés en décharge.

**Observation Panéliste**: "il est parfois observé un goût terreux dans l'eau, notamment à Aubagne. Cela est dû au fait que la Société Publique Locale (SPL) utilise parfois des forages, ce qui rompt la connexion avec le canal de Marseille. Cette situation permet aux communes d'avoir accès à diverses sources, bien que l'eau reste potable. Cependant, des préoccupations subsistent quant à la potabilité de cette eau, certains réclamant l'utilisation de kits en pharmacie pour déterminer sa qualité."

### Panéliste : Est-il prévu un maillage entre les deux canaux (Marseille et Provence) ?

Réponse EPAGE: Le canal de Provence est principalement destiné à un usage agricole et non à un usage AEP, contrairement au canal de Marseille. Par conséquent, établir une connexion entre ces deux canaux poserait des problèmes techniques, en raison de leurs vocations distinctes outre des problèmes techniques (pas les mêmes secteurs géographiques, les mêmes altitudes de circulation) et économiques (sociétés d'exploitation, propriétaires distincts).

Panéliste : Où est effectuée la potabilisation de l'eau?

Réponse EPAGE: La potabilisation de l'eau est réalisée dans des usines par le biais de processus de filtration et de traitement. Les eaux souterraines sont traitées souvent au chlore, tandis que les eaux superficielles, qui sont davantage affectées par les déchets organiques tels que les animaux et les végétaux morts, nécessitent un traitement bactériologique plus lourd. De plus, des traitements chimiques sont effectués pour assurer que l'eau respecte les normes de potabilité en termes de caractéristiques chimiques, tels que les nitrates, ainsi qu'environ 250 autres paramètres. C'est pourquoi il n'existe pas de kits prêts à l'emploi pour tester la potabilité.

### Panéliste : Les analyses de radioactivité sont-elles réalisées ?

Réponse EPAGE : oui, des analyses de radioactivité sont effectuées (différents types de radioactivité  $\alpha$   $\beta$   $\gamma$  et le radon).

## • Panéliste : Si de la rouille est présente dans les tuyaux, quelle garantie avons-nous sur la potabilité de l'eau ?

Réponse EPAGE: il convient de noter qu'en France, un dispositif de surveillance rigoureux est en place. Nous avons toujours eu confiance dans la qualité de notre eau potable, car les exploitants sont tenus de réaliser des analyses à différents points, tels que les cimetières, les robinets, les écoles et les hôpitaux à l'entrée d'habitations... Cependant, le risque zéro n'existe pas et certaines pollutions, telles que celles causées par les PFAS, constituent un problème pour la qualité de l'eau.

### • Panéliste : Les pastilles disponibles chez Décathlon assainissent-elles bien l'eau ?

Réponse EPAGE : oui, ces pastilles purifient effectivement l'eau, mais elles ne parviennent pas à éliminer l'intégralité des contaminants.

### Panéliste : Qu'entend-on par PFAS ?

Réponse EPAGE: les PFAS (les substances per- et polyfluoroalkylées) sont des polluants persistants, entièrement synthétisés par l'homme, et qui ne peuvent être détruits. On les retrouve notamment dans les poêles antiadhésives et ont été utilisés durant la Seconde Guerre mondiale. Une loi a été adoptée en France récemment pour interdire l'utilisation des PFAS dans de nombreux produits.

## Panéliste: Ne peut-on pas exploiter l'eau abondante, par exemple l'eau de mer, pour nos besoins

Réponse EPAGE: cette possibilité, notamment par le biais de la désalinisation, mérite d'être explorée, mais elle implique des coûts financiers et énergétiques substantiels, ainsi que des problèmes liés aux rejets des résidus salés extraits.

### Panéliste : L'ensemencement des nuages est-il envisageable ?

Réponse EPAGE: le principe de cette technique consiste à envoyer des avions pour libérer des produits, tels que des microparticules de chlorure d'argent, dans le but de favoriser la formation de nuages. Il n'existe pas de législation en France sur le sujet.

### Panéliste : Pourquoi est-il interdit de rejeter l'eau d'une piscine lorsqu'elle est vidée ?

Réponse EPAGE: de manière plus générale, il convient de s'interroger sur le parcours de l'eau utilisée. La vidange d'une piscine privée ne doit se faire que dans des cas précis. Il n'y a pas lieu de vidanger une piscine bien entretenue dont la filtration et un complément de traitement bactérien/algal sont suffisants pour

maintenir une bonne qualité de l'eau. Il n'y a pas d'interdiction réglementaire à vidanger une piscine. En revanche, c'est la destination de l'eau de vidange qui est réglementée: interdit dans les réseaux d'assainissement sauf dérogation des Mairies, interdit dans les milieux aquatiques par les réseaux pluviaux sauf autorisation de la Police de l'Eau, possible d'utiliser en arrosage sur sa parcelle après neutralisation du désinfectant...

• Panéliste : Y a-t-il des réflexions sur la création de deux réseaux distincts : un pour l'eau potable et un autre pour l'eau brute ?

Réponse EPAGE : C'est une idée qui mérite d'être envisagée pour l'avenir.

## Clôture - temps d'expression libre

À l'issue de la journée, plusieurs Panélistes ont partagé leurs réflexions. L'un d'eux a exprimé avoir reçu une grande quantité d'informations et a souligné son enthousiasme à poursuivre les discussions en vue de trouver des solutions.

Un autre a été agréablement surpris d'apprendre que l'eau de l'Huveaune est potable [Commentaire EPAGE : l'eau de l'Huveaune ne peut être utilisée pour de l'eau potable, elle est uniquement prélevée à des fins d'arrosage et d'irrigation], ce qui lui semble encourageant pour une meilleure gestion future de cette ressource.

Un participant a également noté son incompréhension concernant les causes de la sécheresse de l'Huveaune, se demandant si cela constitue réellement un problème, étant donné que cette eau n'est pas utilisée.

Une autre personne, initialement sceptique à l'égard de l'atelier maquette, a exprimé sa satisfaction et a constaté qu'elle n'avait que peu de connaissances sur le sujet de l'eau. Cette personne a apprécié la simplification des concepts, qui facilitera sa capacité à expliquer des notions à ses petits-enfants.

Enfin, certains Panélistes ont convenu que la section quiz avait permis de corriger certaines idées reçues, et une personne a souligné qu'il ne se baignerait plus à Cortiou, suggérant que des indications soient mises en place pour signaler la présence de rejets dans les points de baignade.

## Jour 2

### Temps d'échange sur la présentation du diagnostic

Panéliste : Le canal de Provence est-il également destiné à la consommation d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP), en plus de l'agriculture ?

Réponse EPAGE/ANTEA: Le canal de Provence est principalement utilisé pour l'agriculture (eau brute). Cependant, il peut également être utilisé pour l'AEP, sous réserve d'un traitement local, comme c'est le cas avec l'usine du Maltrait pour Auriol. Il appartient aux communes de décider de l'usage de cette eau.

• Panéliste : Quels sont les calculs et les seuils critiques concernant les prélèvements dans les cours d'eau ?

Réponse EPAGE/ANTEA: Le canal de Marseille prélève 165 millions de mètres cubes (m3) pour la métropole Aix-Marseille, tandis que le bassin versant de l'Huveaune (y compris une partie de Marseille)

consomme d'environ 50 millions de m3 pour le territoire toutes origines de l'eau confondues (Canal de Marseille ou souterraine). Si l'objectif est de préserver les usages prioritaires (AEP, DFCI), le territoire a exprimé en 2022 un besoin de poser et rediscuter les usages en fonction de la disponibilité des ressources en raison des perturbations causées par le changement climatique. Actuellement, il existe des conventions de répartition entre les usages (Hydro-électricité, AEP, irrigation, besoins des milieux naturels) pour l'eau circulant dans le canal usinier EDF ou dans le canal de Provence.

### Panéliste : Qui est chargé de vérifier le débit prélevé ?

Réponse EPAGE: C'est l'agence de l'eau qui collecte les données déclaratives et dispose d'un service dédié aux contrôles (NB: pour les prélèvements sur le canal usinier EDF, c'est la commission exécutive de la Durance qui gère les droits d'eau et les répartitions).

 Panéliste : Les communes alimentées exclusivement par forage seront-elles raccordées en cas de problème ?

Réponse EPAGE: À ce stade, il n'existe pas d'alternative pour ces communes.

Panéliste : Pourquoi la consommation d'eau est-elle plus élevée à Gémenos ?

Réponse EPAGE: L'une des raisons est que la tarification y est moins élevée que dans d'autres communes. De plus, certaines fontaines n'étaient pas raccordées à un réseau en circuit fermé. Cependant, la commune a entrepris des efforts pour optimiser la gestion de l'eau depuis 2022.

• Panéliste : Y a-t-il des projets visant à résorber les fuites des réseaux d'eau ?

Réponse EPAGE: Oui, tous les exploitant ont des obligations pour renouveler les réseaux et réduire les pertes. Cependant, l'ancienneté des réseaux complique leur résorption totale. Une planification et un travail à long terme sont nécessaires.

• Panéliste : Observe-t-on des progrès concernant les fuites d'eau ?

Réponse EPAGE: Oui, mais ces progrès sont insuffisants, avec une amélioration estimée à 0,2-0,3 %. Le principal obstacle réside dans le coût des travaux. La moyenne nationale de rentabilité du transport de l'eau est de 83 % (c'est-à-dire que l'on perd 17% de l'eau lors du transport), alors que celle du bassin versant est de 77 % (donc 23% de pertes).

• Panéliste : En ce qui concerne les forages non déclarés, l'EPAGE a-t-elle une estimation des quantités prélevées par ces forages ?

Réponse EPAGE: L'entreprise ANTEA tente d'évaluer, grâce à des données externes, les volumes prélevés de manière approximative. Actuellement, même si tous ont une incidence sur les ressources en eau, l'accent est davantage mis sur les prélèvements industriels, qui sont les plus importants. Il est très difficile d'estimer les volumes d'eau souterraine prélevés. Tant que les prélèvements restent en dessous de 10 000 m3 par an, ils échappent aux réglementations.

Panéliste : L'État ne pourrait-il pas trouver des solutions pour mieux contrôler les prélèvements privés, étant donné les volumes importants prélevés, alors que les particuliers sont souvent importunés ?

Réponse EPAGE : Cela fera l'objet d'un débat à l'avenir.

Panéliste : Que devient l'eau "perdue" dans les réseaux d'AEP?

Réponse EPAGE: Cette eau, est considérée comme "perdue" car, même si elle retourne vers le milieu naturel, bénéficiant à la végétation à proximité, elle est potable et coûteuse à traiter et ne va pas alimenter les nappes.

Panéliste : Comment sait-on où et à quelle profondeur pomper, par exemple à Cuges ?

**Réponse EPAGE** : C'est le domaine d'expertise des hydrogéologues d'estimer la profondeur et la localisation des forages.

• Panéliste : Concernant le forage de Cuges, il est mentionné qu'il existe actuellement des pollutions dans la nappe. Pourquoi un forage a-t-il alors été autorisé ?

Réponse EPAGE: Selon les données disponibles, l'eau de ce forage est de très bonne qualité.

• Panéliste : Quelle est la raison d'un deuxième forage dans cette zone ?

Réponse EPAGE: Des compromis ont été réalisés entre la localisation des forages potentiels et la proximité des réseaux d'eau. Le technicien identifie les emplacements de forage potentiels, et la décision finale quant à leur emplacement, en tenant compte des coûts de raccordement au réseau, est prise par le maître d'ouvrage, tel que la Métropole.

• Panéliste : Quelle est la qualité de l'eau rejetée à Cuges, étant donné que la station d'épuration est jugée obsolète ?

Réponse EPAGE : La qualité de l'eau rejetée est conforme aux normes, bien que la station d'épuration nécessite des mises à jour pour améliorer son efficacité face à l'augmentation des rejets.

• Panéliste : Y a-t-il des interactions possibles entre les différents forages ?

Réponse EPAGE: Oui, il peut effectivement y avoir plusieurs forages situés sur une même nappe.

• Panéliste : En dépit de l'abondance d'eau à Cuges, comment se fait-il que certains habitants ne disposent pas d'eau ?

Réponse EPAGE : Cette situation découle de problématiques liées aux réseaux d'AEP. De nouvelles habitations dans la commune n'ont pas été raccordées en raison des coûts associés à ce raccordement.

Panéliste : Existe-t-il un projet concernant le canal de Provence en direction de Cuges-les-Pins ?

Réponse EPAGE: Un schéma directeur métropolitain pour l'eau potable est en cours. La Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) gère le réseau d'eau potable, et l'Agence Régionale de Santé (ARS) requiert une sécurisation face à d'éventuels problèmes de quantité et de qualité. Ce schéma, piloté par la MAMP, prévoit le raccordement de Roquevaire, Gémenos et Cuges à des ressources différentes (dont les canaux de Marseille ou de Provence), ce qui est actuellement à l'étude. Des investissements de 800 millions d'euros sur 15 ans sont envisagés.



Panéliste : Devons-nous questionner la pertinence de tels investissements pour de très petites communes ?

Réponse EPAGE: Cela soulève effectivement un point de discussion qui mérite d'être examiné plus en détail.

### Temps d'échange sur les enjeux et points de débat

Panéliste : Qu'est-ce qu'une Association Syndicale Autorisée (ASA) ?

**Réponse EPAGE**: Une Association Syndicale Autorisée est une organisation d'usagers irrigants, principalement des agriculteurs, qui ont accès à des canaux, rivières, et autres sources d'eau, ainsi qu'à un réseau permettant l'acheminement de cette eau pour l'irrigation. Les membres de l'ASA s'acquittent d'une redevance pour ce service. Il existe trois ASA dans le bassin versant.

Panéliste : Si des moyens sont mis en place pour pomper les eaux souterraines, pourrionsnous potentiellement doubler l'offre en eau ?

Réponse EPAGE: Oui, cela est potentiellement possible. Cependant, il est important de noter que les impacts sur l'Huveaune, les nappes et les milieux environnants ne sont pas encore bien connus.

• Panéliste : Est-il envisageable d'aménager le territoire pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols ?

Réponse EPAGE : C'est une possibilité pertinente à explorer. En travaillant sur les sols, on peut augmenter la réserve d'eau dans les premiers centimètres de ceux-ci. Cette réflexion mérite d'être approfondie dans le cadre de nos discussions initiales.

• Panéliste : Pouvons-nous obtenir une cartographie des eaux qui contribuent à l'Huveaune ou qui s'écoulent vers Port-Miou ?

Réponse EPAGE: Les eaux souterraines situées au nord de l'Huveaune contribuent effectivement au débit du cours d'eau, tandis que celles situées plus à l'Est et au sud ne l'alimentent pas. Nous manquons d'informations approfondies sur ces eaux souterraines. À l'avenir, une cartographie plus précise de ces apports pourrait être réalisée.

## Échanges sur le diagnostic : qu'est-ce que j'en retiens ?

Les participants au panel ont exprimé des réflexions variées après la présentation du diagnostic. Un participant a rappelé l'importance historique des écluses pour la biodiversité et a questionné l'absence actuelle de retenue d'eau, tandis qu'un autre a mis en évidence le manque d'informations sur le canal de Provence et son rôle d'alimentation pour certaines communes.

La **complexité de la gestion de l'eau** a été un point central, certains participants ayant noté que toutes les communes ne disposent pas du même accès aux ressources en eau. La question des **pertes d'eau** et des différences de fonctionnement des stations d'épuration a également été soulevée, avec des inquiétudes concernant la possibilité de réutiliser les eaux usées pour d'autres usages. Des discussions ont porté sur l'importance de la récupération de l'eau et sur l'impact de l'évaporation sur les ressources disponibles.

Plusieurs participants ont indiqué avoir reçu **beaucoup d'informations**, tandis que d'autres ont soulevé des préoccupations sur la transparence concernant la **qualité de l'eau** et la communication aux usagers.

Enfin, des interrogations ont été posées sur la nécessité **d'augmenter le stockage d'eau**, notamment à travers la réhabilitation des anciens châteaux d'eau, ainsi que sur la gouvernance de la gestion de l'eau, qui semble désordonnée et nécessiter une meilleure structuration au niveau national. Les participants ont convenu qu'il était essentiel d'approfondir certains sujets pour mieux comprendre les défis actuels liés à la ressource en eau.

### Questions/réponses aux parties prenantes

Cette section résume de manière synthétique les interventions à l'oral. Les intervenant·es n'ont pas eu l'occasion de vérifier l'exactitude de cette synthèse.

## Stéphanie Brenier (DDTM 13) - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Question :** Comment peut-on mieux informer les usagers sur les alertes sécheresses et vérifier le respect des consignes d'utilisation ?

**Réponse de Mme Brenier :** Nous utilisons des newsletters, les réseaux sociaux, et collaborons avec des acteurs relais au sein des communes pour diffuser l'information. Toutefois, il est impératif d'améliorer cette sensibilisation, car il s'agit d'un enjeu majeur. Nous sommes ouverts à toute suggestion à ce sujet.

**Question :** Étant donné le nombre important de forages, comment peut-on mieux identifier les entreprises qui effectuent des prélèvements, ainsi que les volumes et les usages associés ? Pourquoi cette information n'est-elle pas rendue publique ?

**Réponse de Mme Brenier :** La réglementation encadre les prélèvements à partir d'un certain débit. Une simple déclaration en mairie est exigée pour les prélèvements en dessous du seuil. Pour ceux qui dépassent ce seuil, il est nécessaire de retracer l'historique afin d'identifier ces ouvrages. Malheureusement, nous manquons de personnel pour suivre l'ensemble des cas.

Question: Y a-t-il des contrôles concernant l'application des restrictions?

**Réponse de Mme Brenier :** Oui, plusieurs services, tels que la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer), l'OFB (office français de la biodiversité) et la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), effectuent ces contrôles. Toutefois, il est difficile de détecter un prélèvement en temps réel, ce qui complique toute hypothèse a posteriori.

Question : Quels sont les impacts de l'élevage sur la qualité de l'eau?

**Réponse de Mme Brenier :** Il n'existe pas de contrôle direct des impacts, mais un suivi des élevages est mis en place pour éviter la pollution de la ressource.

Question : Est-il envisagé de créer un bassin versant pour le Fauge ?

**Réponse de Mme Brenier :** Ce type de décision est pris au sein d'une structure regroupant de nombreux acteurs. L'État n'a pas de position de principe à cet égard. Plusieurs parties expriment le souhait d'explorer cette option, et il reste à déterminer les objectifs à atteindre. La fédération départementale des structures hydrauliques (FDSH) est favorable à cette initiative, tandis que la fédération de pêche affiche des réserves, en raison de la crise qui touche l'Huveaune avant le Fauge.

**Question :** Existe-t-il un schéma départemental entre les collectivités et l'État ?

**Réponse de Mme Brenier :** Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe des objectifs, qui sont élaborés dans le cadre de partenariats entre l'État et les collectivités.

**Question :** Y a-t-il des retours d'expérience de la part de nos homologues européens en termes d'actions de gestion ?



**Réponse de Mme Brenier :** Pas directement. La difficulté réside dans le fait que les autres pays fonctionnent très différemment. Cependant, les Associations Syndicales Autorisées (ASA) partagent des retours d'expérience entre les pays européens.

**Question :** Comment peut-on contraindre une commune à réaliser des travaux d'assainissement collectif, surtout lorsque des fosses septiques débordent et que l'assainissement est insuffisant ?

**Réponse de Mme Brenier:** L'assainissement non collectif ne rejette pas dans le milieu naturel. En principe, l'ensemble des usagers est soumis à la réglementation en matière d'assainissement. En cas de problématiques, il convient d'alerter le service public d'assainissement non collectif, notamment au niveau de la communauté de communes ou du département. Lorsque des problèmes de salubrité se présentent, il appartient au maire d'intervenir. Si la collectivité (SPANK) n'agit pas, c'est au service de l'État, représenté par la DDTM, de prendre en main la procédure.

## Sébastien Conan (FPPMA 13) - Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

**Question :** À Auriol, une association s'occupe de déplacer des canards et des poissons. Cette pratique est également mise en œuvre dans d'autres communes. Pourquoi la Fédération de Pêche procède-t-elle à de telles actions et pourquoi n'y a-t-il pas davantage d'anticipation?

**Réponse de M. Conan :** Ces actions relèvent de la pêche de sauvetage, particulièrement en période de sécheresse. Nous agissons le plus tard possible, dans l'espoir que des pluies puissent résoudre la situation. Toutefois, le déplacement d'espèces entraîne des conséquences tant au niveau de leur habitat d'origine que de celui de destination. À leur retour, les zones initiales seront dépeuplées, limitant ainsi la recolonisation. Cette approche ne constitue pas une solution durable ; il est nécessaire de travailler en amont pour atténuer les assèchements. Il est inévitable qu'un milieu se dessèche, mais cela ne doit pas se produire annuellement.

**Question :** Disposez-vous de prérogatives de préservation ou d'un droit de veto concernant la faune et la flore, et si tel est le cas, comment cela se manifeste-t-il ?

**Réponse de M. Conan :** Nous ne disposons pas d'un droit de veto. Toutefois, nous sommes engagés dans des missions d'intérêt public et sommes consultés lors de nombreuses situations, notamment dans le cadre de la gestion de la sécheresse et du PTGE. Notre rôle consiste à conseiller, observer et étudier.

**Question :** Quelles sont les conséquences de la qualité de l'eau rejetée par les stations d'épuration (STEP) sur les écosystèmes aquatiques ?

**Réponse de M. Conan :** Les STEP peuvent jouer un rôle bénéfique pour les cours d'eau, particulièrement aux périodes d'étiage, en maintenant un certain débit. Cependant, ce n'est pas le cas pour l'Huveaune, car les eaux usées sont généralement rejetées en mer sans profiter à ce fleuve. Les conséquences varient selon la quantité, la température et la qualité de l'eau rejetée. Bien que les STEP existent depuis 30 à 40 ans, certaines stations, en surcapacité, ont été contraintes de rejeter dans le milieu environnant, mais il n'y a pas eu d'exemples récents de telles pratiques impliquant l'Huveaune.

**Question :** Que signifie "obstacle à la continuité écologique" ?

**Réponse de M. Conan :** Cela fait principalement référence à des infrastructures telles que les barrages. Ces ouvrages peuvent avoir un impact à court terme sur les volumes d'eau, mais ils posent également le problème du réchauffement de l'eau, ce qui diminue son oxygène, essentiel à la biodiversité. L'aménagement des cours d'eau a dégradé les zones ripariennes qui contribuent à rafraîchir l'eau. De plus, les retenues créées par les barrages bloquent les sédiments essentiels à la biodiversité.

### Aurore Fauchas - Parc Naturel Régional de Sainte-Baume

**Question**: À quoi sert un Parc Naturel Régional (PNR)?



**Réponse de Mme Fauchas :** Un PNR a pour mission principale de protéger les milieux et les ressources souterraines situées sur son territoire.

**Question :** Quelles sont les actions citoyennes mises en place pour maintenir un bon état de l'eau en termes de quantité et de qualité ?

Réponse de Mme Fauchas: Depuis 2022, la thématique de l'eau a été intégrée au PNR. Le parc met l'accent sur des actions de sensibilisation, incluant des découvertes, des films-débats, ainsi qu'un conseil citoyen pour les habitants de la région. Ce conseil comprend une commission dédiée à l'eau, qui ourdit des initiatives pour sensibiliser la population. Environ quarante personnes travaillent sur les questions relatives à l'eau, englobant divers domaines tels que l'urbanisme et l'agriculture. Une quinzaine de personnes se mobilisent, participant à environ trois réunions par an. Ce dispositif est actuellement en phase de développement, et je fournirai les contacts pour ceux souhaitant participer à la commission. Les informations concernant ces initiatives sont disponibles sur le site du parc, comprenant une page dédiée au conseil citoyen, ainsi que d'autres commissions.

**Question :** Quelle est votre vision de l'avenir de l'activité agricole sur le territoire, en termes de déclin ou de développement, et comment cela s'inscrit-il dans le contexte du changement climatique ?

Réponse de Mme Fauchas: Le territoire du PNR est majoritairement forestier et peu agricole. L'une des missions du PNR est d'engager au mieux les terres agricoles, surtout en réponse à l'urbanisation croissante. Il est aussi essentiel de relancer l'agriculture, de transmettre le patrimoine des propriétaires terriens et de développer des techniques agricoles adaptées au changement climatique, tout en encourageant les producteurs à se tourner vers des pratiques agricoles ancestrales. À Cuges, le potentiel agricole est considérable en raison de la qualité du sol, mais l'activité agricole y est en déclin, principalement à cause du manque d'eau. Ce phénomène soulève des enjeux transversaux, notamment celui de la répartition entre l'eau agricole et l'alimentation en eau potable (AEP), où les priorités semblent actuellement favorables à l'AEP et à l'urbanisation selon les décisions publiques. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont conçus pour gérer le territoire à long terme et sont en cours d'évolution pour intégrer la gestion de l'eau.

Question : Réalisez-vous l'entretien des cours d'eau, et faites-vous vérifier ce travail par des particuliers ?

**Réponse de Mme Fauchas :** Non, nous ne sommes pas une structure gestionnaire des espaces naturels, d'où notre absence d'intervention directe. Cependant, nous pouvons soutenir des projets de restauration des cours d'eau pour les collectivités, en assistons les communes dans ces efforts. En ce qui concerne le nettoyage, cela relève de la compétence des syndicats de rivières, qui se chargent des nettoyages structurels, notamment des troncs d'arbres. L'EPAGE a également la possibilité d'intervenir dans ce cadre.

En réponse à la question du Fauge et des prélèvements, il existe également des discussions au sein du PNR concernant le prélèvement des eaux des rivières pour l'irrigation. Le manque d'eau est un défi général, et le partage de cette ressource avec le milieu naturel est une préoccupation présente sur de nombreux territoires.

### Alice Vache (FDSH 13) - Fédération Départementale des Structures Hydrauliques

**Question**: Qui fixe les plages horaires d'irrigation pour les agriculteurs?

**Réponse de Mme Vache :** Cela dépend des restrictions en vigueur, telles que l'arrêté-cadre sur la sécheresse. La Chambre d'Agriculture négocie ces horaires avec la DDTM, en tenant compte de l'irrigation utilisée et des différents usages. Ainsi, les méthodes telles que le goutte-à-goutte et l'arrosage de nuit sont privilégiées.

**Question :** Quelle est votre vision de l'avenir de l'activité agricole sur le territoire, en termes de déclin ou de développement ?

**Réponse de Mme Vache :** Il est difficile d'inciter les agriculteurs à rejoindre des Associations Syndicales Autorisées (ASA) dans des zones où le débit d'eau est faible et où il existe une pression foncière significative. La question des types de cultures se pose également. Bien que certaines cultures puissent se développer sans eau, le changement des pratiques agricoles devient essentiel. Des zones agricoles protégées sont établies par les politiques publiques pour sauvegarder le secteur à l'échelle locale.

**Question**: D'où provient l'eau utilisée par les ASA?

**Réponse de Mme Vache :** L'eau utilisée par les ASA provient principalement de l'Huveaune et de la Durance via la Société des eaux de Marseille.

**Question :** Existe-t-il une quantité d'eau suffisante pour permettre une tarification au forfait plutôt qu'en fonction de la consommation en mètres cubes ? Pourquoi le modèle économique de l'abonnement a-t-il été choisi ?

**Réponse de Mme Vache :** Historiquement, les propriétaires au sein de l'ASA ne paient pas directement l'eau, mais le transport de celle-ci. Actuellement, une taxe supplémentaire est appliquée. Il est compliqué de quantifier avec précision les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation, ce qui conduit à une tarification basant les coûts sur la surface des propriétés ainsi que sur l'état des réseaux. Dans la région, il existe 116 structures différentes, chacune ayant sa propre méthode de tarification.

**Question :** L'eau rejetée par les stations d'épuration (STEP) est-elle utilisable pour l'agriculture (réutilisation des eaux usées traitées - REUT) ? Si ce n'est pas le cas, comment cela pourrait-il être réalisé ?

**Réponse de Mme Vache :** Dans certains pays européens, cette pratique est courante, notamment pour compléter le débit en période de pénurie. Cependant, des précautions sanitaires sont nécessaires, car certaines plantes, en particulier celles qui sont consommées, peuvent absorber des contaminants. Il est crucial d'évaluer le coût de la REUT pour les secteurs agricoles. La communauté agricole est ouverte à l'utilisation de cette ressource complémentaire, bien que les modalités et les coûts restent à définir. Ce type d'eau pourrait potentiellement être utilisé pour irriguer des plantes non consommables.

**Question :** Est-il possible d'échanger de l'eau avec d'autres territoires, par exemple les régions du nord de la France qui ont souvent des excédents d'eau ?

**Réponse de Mme Vache :** Des projets extraterritoriaux ont été envisagés, néanmoins, cette question soulève des préoccupations concernant l'équilibre des milieux aquatiques.

### Question aux 4 intervenants : comment travaillez-vous ensemble?

**Réponse de Mme Stéphanie Brenier :** Les services de l'État demeurent les garants de l'application des politiques publiques établies au niveau national. Notre objectif est de diffuser ces messages tout en tenant compte des spécificités locales. Nous avons également un rôle d'encadrement des structures et fournissons un appui technique. Cela inclut la coordination et le soutien de la FDSH et de la fédération de pêche. Toutes ces structures nourrissent les services de l'État, entraînant ainsi des débats entre les différents acteurs. L'État s'efforce de prendre en compte les contraintes et les aspirations de chacun.

**Réponse de Mme Aurore Fauchas :** La gouvernance de l'eau a été profondément influencée ces dernières années par des sécheresses répétées. Ces enjeux de gestion se posent systématiquement lors de crises. Des outils ont été développés pour clarifier qui prend les décisions et qui implémente les actions, incluant les syndicats de rivières. Le PTGE est un bon exemple de gouvernance locale, permettant à toutes les structures de dialoguer entre elles.

**Réponse de Mme Alice Vache :** Des comités dédiés aux ressources en eau existent également, réunissant des acteurs parfois en désaccord sur certaines thématiques. Selon les sujets abordés et les instances impliquées, il existe des complémentarités, des conflits et des accords.

### Questions / réponses complémentaires

Panéliste: N'y a-t-il pas trop de structures dans la gouvernance de l'eau?

**Réponse de Mme Fauchas :** Il y a effectivement de nombreux intervenants, ce qui complique la compréhension pour les citoyens. Même si toutes les structures ont un intérêt et leur rôle à jouer, une meilleure organisation et des explications claires sont nécessaires. Bien que chacun défende ses intérêts, la gouvernance concernant l'eau peut et doit être améliorée. Il existe une demande croissante, car nous savons que les ressources en eau vont diminuer, nécessitant ainsi la recherche d'un consensus plus solide.

**Panéliste :** Les alertes liées au changement climatique existent depuis des années. Pourquoi n'a-t-on pas agi plus tôt ?

**Réponse de Mme Brenier :** La gestion de la sécheresse est une gestion de crise, et est donc conjoncturelle. Sur le long terme, des réflexions plus globales sur la ressource sont en cours depuis longtemps, mais elles n'ont pas forcément été communiquées au public. Les réglementations évoluent également en réponse à cette stratégie. Cela fait plus de 20 ans que les collectivités et les ASA s'efforcent d'adopter des pratiques plus sobres.

Panéliste: Quels sont les obstacles présents sur les cours d'eau?

**Réponse de M. Conan :** Il n'existe une obligation d'aménagement que pour certains ouvrages. Il n'y a pas d'obligation légale d'aménager des infrastructures sur l'Huveaune, bien que celle-ci soit considérée comme une zone prioritaire. Ce manque d'obligation pour certains aménagements est regrettable, car cela peut entraîner la disparition de certaines structures, en lien avec l'EPAGE.

Panéliste: Pourquoi persiste-t-il des problèmes liés aux rejets polluants?

**Réponse** : Il y a des réglementations européennes en vigueur, et les collectivités sont tenues de s'y conformer.

**Panéliste**: Il semble que les prélèvements des particuliers sont minimes par rapport aux prélèvements opérés par de plus gros acteurs sur le bassin versant. Nous manquons d'information sur cette grosse partie qui est prélèvée. Il est important d'avoir l'information sur les prélèvements puis se demander s'ils sont justifiés.

**Réponse de Mme Brenier :** Nous connaissons certains volumes de prélèvements, et grâce au PTGE, nous avons des estimations potentielles. Le PTGE va permettre aux services de l'État de mieux évaluer la situation sur le terrain.

### **Débats mouvants**

"Pour mieux préserver et alimenter nos milieux naturels aquatiques, il faut intervenir davantage avec des solutions techniques (ex : stockage en eau, rejet d'eau provenant d'apports extérieurs, etc.)"

Arguments plutôt favorables à l'intervention technique:

- · Plusieurs participants soulignent qu'il est préférable de *réintroduire l'eau provenant des stations* d'épuration dans le circuit naturel, par exemple, en la dirigeant vers l'Huveaune avant qu'elle ne soit rejetée en mer. Cela permettrait de nourrir les milieux aquatiques.
- L'importance de *réintégrer de l'eau correctement traitée dans les nappes* afin de faire face à la consommation élevée est également évoquée. Cela *implique de traiter les eaux* pour assurer qu'elles répondent aux standards requis avant leur réinjection.

Les *interventions humaines peuvent parfois corriger des déséquilibres* créés dans les écosystèmes. Certes, l'homme a causé des dégâts à la faune et à la flore, mais ses actions peuvent aussi préserver certaines espèces en danger.

### Arguments plutôt défavorables l'intervention technique :

- · Certains participants estiment qu'il est *essentiel de laisser la nature s'adapter par elle-même*. Ils argumentent que la faune et la flore peuvent évoluer avec leur environnement, et que créer un nouveau milieu naturel peut être une solution alternative.
- · Il est avancé que l'intervention humaine *pourrait causer plus de dommages que de bénéfices* si elle est mal appliquée. De plus, les conséquences des interventions techniques sont *souvent imprévisibles* et peuvent *entraîner des effets négatifs non anticipés*.
- Les infrastructures nécessaires pour le *stockage d'eau, notamment en termes de coûts et de maintenance,* sont un point de contestation. Certains estiment que construire des infrastructures massives ne fait que *déplacer le problème* plutôt que de le résoudre.
- · Il est également préconisé d'être prudent lors de la réinjection d'eau dans l'environnement. Rejeter une eau trop "pure" *pourrait perturber les écosystèmes existants*. Au final, l'idée que l'être humain ne peut pas se prendre pour « Dieu » et doit respecter les limites de ses actions est réaffirmée.

"Pour réduire les prélèvements dans les nappes, il faut interdire tout nouveau forage, quel qu'en soit l'usage (agricole, industriel, particulier...)"

#### Arguments plutôt en faveur de l'interdiction :

· Il est essentiel *d'explorer des solutions alternatives* aux nouveaux forages, telles que des solutions techniques, avant de recourir à plus de forage afin de préserver les ressources en eau existantes.

### <u>Arguments entre deux :</u>

Il est crucial de *connaître l'état actuel des forages*, de *leur utilisation et du nombre d'entre eux* avant d'envisager une interdiction. Cela permettrait d'utiliser les ressources de façon réfléchie.

### Arguments plutôt en défaveur de l'interdiction :

- · Il peut être pertinent de forer si des ressources substantielles sont détectées.
- La *tradition de l'exploitation* des ressources en eau, notamment par des puisatiers, est mise en avant, rappelant que depuis longtemps, cette pratique fait partie de la culture locale.
- · Certains participants soulignent l'importance de faire la *distinction entre différents types de forages*, comme ceux qui exploitent des veines d'eau, qui peuvent avoir des impacts différents sur les écosystèmes aquatiques.
- · L'idée que la consommation d'eau a diminué en raison de la réduction d'activités agricoles et industrielles est aussi présentée, amenant à questionner la nécessité de restrictions sur l'eau pour des activités de loisirs.

"Dans la mesure où l'eau provient à 85% de ressources extérieures, les mesures de sobriété ne doivent pas constituer la principale priorité du PTGE."

### Arguments plutôt contre la sobriété comme priorité principale :

- · Les participants soutiennent qu'il y a *d'autres objectifs prioritaires que la sobriété*, comme la sécurité d'approvisionnement en eau potable par exemple.
- · Il est important *d'élever la conscience collective sur la gestion de l'eau* plutôt que de se concentrer uniquement sur la réduction de consommation.

### Arguments plutôt en faveur de placer la sobriété comme priorité principale :

· De nombreux participants insistent sur la nécessité d'économiser l'eau, car la surconsommation sans mesure peut mener à des crises futures. Ils soulignent que si l'on ne demande pas de sobriété, cela pourrait aggraver les problématiques liées à l'eau à long terme.

- Il est également mentionné que *cultiver des comportements sobres pourrait avoir des effets significatifs,* particulièrement si elle est associée à des actions collectives et des initiatives pour sensibiliser le public sur les enjeux de la gestion de l'eau.
- · Plusieurs participants évoquent des *usages irresponsables de l'eau*, comme dans le cas des chasses d'eau, où des systèmes de récupération pourraient être mis en place, augmentant l'efficacité des pratiques de consommation.

"Le programme d'action du PTGE doit avant tout chercher à contraindre les acteurs du territoire par des obligations réglementaires (police de l'eau, urbanisme, protection de l'environnement)."

### Arguments plutôt en faveur de la contrainte :

- Une réglementation claire est jugée *nécessaire pour encadrer une gestion collective* des ressources en eau et pour établir des normes à suivre.
- Les participants évoquent que dans certaines situations critiques, comme lors de sécheresses, des *sanctions doivent être appliquées* pour garantir le respect des règles.

### Arguments contre la contrainte :

- · Certains soutiennent que *la contrainte unique n'est pas une solution viable* ; il serait préférable de faire appel à la responsabilité individuelle et à la sensibilisation.
- · Ils insistent sur le fait *qu'éduquer les acteurs, en particulier les parents et les jeunes*, est essentiel pour créer un changement durable. Cela inclut l'idée que la sensibilisation doit être intégrée dès l'éducation scolaire.
- Il est également proposé que des *actions innovantes*, comme rendre l'Huveaune navigable pour des activités ludiques et éducatives, pourraient renforcer l'attachement des citoyens à leurs ressources en eau.

### Arguments entre les deux

Beaucoup soulignent qu'il est nécessaire de *trouver un équilibre entre incitation et contrainte*, car la contrainte doit être utilisée de manière équilibrée pour ne pas devenir contre-productive.

### Les besoins d'information en fin de week-end

### Organisation du Panel

• L'indemnisation de la participation au panel citoyen est-elle soumise à l'imposition ?

### Questions sur le territoire :

- Les travaux de voirie à Cuges-les-Pins sont-ils liés aux réseaux d'eau ? Si oui, quelles en sont les raisons ?
- Quel est le circuit de distribution de l'eau potable sur le Plan d'Aups?
- L'eau de la vallée de Saint-Pons est-elle récupérée ? Si oui, comment est-elle utilisée ?
- Quelle est la qualité de l'eau rejetée par la station d'épuration (STEP) de Cuges-les-Pins ?
- Pourquoi le dernier forage de Cuges-les-Pins a-t-il été réalisé ? Et pourquoi à cet emplacement précis ?
- Quels sont les impacts sur la qualité des nappes phréatiques liés au comblement des vallons par les déchets d'une société ?

#### **Ouestion Gouvernance et réglementation**



- Quelle est la gouvernance de l'eau ? Pourrait-on avoir un schéma explicatif montrant la gouvernance nationale et le rôle des acteurs locaux ?
- Combien existe-t-il de niveaux d'alerte sécheresse et quels sont leurs seuils respectifs ?
- Quelle est la réglementation en vigueur pour la pêche ? Existe-t-il une saisonnalité ?

#### Questions sur les données

- Peut-on obtenir une cartographie des ressources en eau qui alimentent les débits de l'Huveaune ou qui se dirigent vers la source de Port-Miou ?
- Pouvez-vous expliquer à nouveau le processus d'évaporation de l'eau de mer dans le cycle de l'eau
- Le cycle local de l'eau permet-il de réalimenter le territoire en eau?
- Quel est l'état des châteaux d'eau sur le bassin versant de l'Huveaune ?
- Quelles sont les sources des données du diagnostic et quels sont les acteurs impliqués ?
- Quelles sont les pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable ? Quelles actions sont mises en place pour les réduire ? Peut-on obtenir des données détaillées par commune ?

#### Questions sur la qualité

- Quel est l'état actuel de la biodiversité aquatique et des milieux environnants, notamment sur l'Huveaune ?
- Quelles sont les quantités et la qualité des eaux rejetées par les stations d'épuration (STEP)?
- Les rejets d'eaux à Cortiou polluent-ils la mer ?
- Est-il possible de dissocier l'eau traitée et l'eau non traitée pour certains usages ?

#### Question sur les coûts de l'eau

- Existe-t-il une compensation financière des Bouches-du-Rhône envers les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes pour le partage de l'eau ?
- Quels budgets sont alloués à l'entretien des réseaux d'eau (eau potable et eaux usées) ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients d'un système d'épuration autonome, notamment en termes de coûts d'investissement et d'entretien ?
- Quel est le budget global dédié à la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Huveaune ?
- Peut-on avoir un état des lieux sur le prix de l'eau, les prévisions d'augmentation et leurs justifications?
- Donner des coûts :
  - Rénovations AEP
  - Projets EPAGE
  - Désalinisation
  - o Entretien de l'eau (STEP)



## Débrief de la journée

À l'issue de la réunion, les participants ont partagé divers sentiments concernant leur état d'esprit.

L'un d'eux a exprimé une certaine inquiétude quant à l'organisation de leur travail collectif, notamment en ce qui concerne les différents sujets à aborder pour initier des réflexions.

Un autre a trouvé le week-end très enrichissant, repartant avec de nombreuses informations et un sentiment d'optimisme concernant l'avenir de l'eau.

Une participante a regretté de ne pas s'être informée davantage au préalable, tandis qu'un autre a reconnu que l'intérêt pour ce sujet n'aurait pas émergé sans cette rencontre.

L'ambiance de groupe a été décrite comme positive et engageante, avec une prise de conscience collective que ce qui était perçu comme une connaissance préalable s'est révélé être insuffisant.

